Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260702-2026DCM41-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Date de convocation : 26/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : POULNAIS Michel a donné pouvoir à FRÉNOY Marie-Hélène
BOUVIER Célia a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège

Mr Vivien HANOT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-41 – SDE : EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE LA VILLE GAUTIER : ÉTUDE DÉTAILLÉE CHIFFRÉE - Inscrit à l'ordre du jour

Philippe TESSIER informe que lors de la séance du 24 septembre 2024, le Conseil Municipal avait décidé de lancer des études détaillées pour l'effacement des réseaux Rue de la Ville Gautier. Le SDE35 (Syndicat Départemental d'Energie 35) a transmis l'étude technique détaillée et chiffrée comme suit :

*** Travaux sur le réseau électrique :**
sur une base de 102 186,59 € : participation ==) du SDE35 de 66 421,28 € (taux SDE final de 65 %)
« ==) de la commune 35 765,31 €

*** Travaux sur le réseau d'éclairage public :**
sur une base de 21 672,88 € : participation ==) du SDE35 de 10 836,44 € (taux SDE final de 50 %)
« ==) de la commune 10 836,44 €

*** Travaux sur les infrastructures de télécommunications**
Montant estimé de la participation de la commune 18 358,83 € HT ou 22 030,60 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'étude détaillée ci-dessus et charge Mme La Maire de signer la convention d'engagement avec le SDE35 ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

MAIRIE DE SAINT-PERN (Ille-et-Vilaine)